Ville de Mont-Saint-Hilaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BUDGET PARTICIPATIF 2022 :
La population de Mont-Saint-Hilaire appelée à voter pour ses projets favoris

Mont-Saint-Hilaire, le 30 mai 2022 – La Ville de Mont-Saint-Hilaire dévoile aujourd'hui les quatre projets soumis au vote citoyen dans le cadre de son tout premier budget participatif. Les projets sont les suivants : Espace nature de jeux libres : découvertes, rencontres et émerveillement; Accès à la rivière Richelieu : pour une proximité avec la faune et la flore; Parcours nourricier : un endroit où marcher, cueillir et s'enrichir et Terrain de *pickleball* : pour jouer ou s'initier à un sport en effervescence. Ainsi, du 31 mai au 24 juin 2022, les Hilairemontaises et Hilairemontais sont invités à prendre connaissance des propositions citoyennes et à voter pour leurs projets favoris. Le résultat du vote déterminera le ou les projets gagnants de cette édition 2022 pour laquelle la Ville a réservé un montant de 200 000$ à même son budget en immobilisations.

Une plateforme en ligne pour voter

Pour voter, il suffit de se rendre sur la plateforme en ligne https://budgetparticipatif.villemsh.ca/, où sont présentés les quatre (4) projets soumis au vote. Les citoyennes et les citoyens qui souhaitent voter peuvent le faire en ligne en remplissant le formulaire qui se trouve dans la section « Je vote ». La Ville invite les personnes qui n'ont pas de connexion Internet à utiliser les postes informatiques de la bibliothèque Armand-Cardinal. Il est également possible de se procurer un bulletin de vote papier à la réception de l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture. Les citoyennes et citoyens doivent voter sur place et déposer leur bulletin dans la boîte prévue à cet effet.

Concrètement, pour voter, une personne doit être âgée d'au moins 16 ans et doit indiquer sur le bulletin de vote ses trois (3) projets favoris, par ordre pondéré. Les deux projets qui obtiendront le plus de points, selon le système de pondération en vigueur, seront désignés comme lauréats et seront annoncés à la séance publique du conseil municipal du 5 juillet 2022. La Ville amorcera ensuite les étapes de planification et de réalisation des projets gagnants, qui devront se réaliser au cours de l'année 2023.

Une première participation exemplaire

Au total, pour cette première édition, c'est près d'une quarantaine de projets qui ont été déposés par des citoyennes et citoyens impliqués qui avaient à cœur de partager leurs idées. « Cette initiative nous démontre l'importance d'encourager notre communauté à s'engager et à faire partie prenante du développement de la Ville. La diversité des projets soumis à cette première édition nous prouve à quel point la communauté souhaite s'investir, et ce, tant dans un volet environnemental, que dans le patrimoine ou la culture », mentionne à ce propos monsieur Claude Rainville, conseiller du district 3 – de Rouville.

« On encourage la population à voter en grand nombre et à saisir cette occasion de participer à la sélection des projets gagnants. Ce vote constitue également une façon de contribuer aux réalisations de la Ville et d'encourager l'amélioration des infrastructures de Mont-Saint-Hilaire, favorisant une qualité de vie toujours améliorée pour notre collectivité. L'engagement de la population à ce premier budget participatif est déterminant pour la suite des choses, et à ce jour, nous sommes très fiers de cette participation exemplaire », souligne madame Mélodie Georget, conseillère du district 5 – de la Seigneurie.

Une priorité du conseil municipal

Rappelons que l'implantation d'un budget participatif se trouve au cœur des priorités du conseil municipal. « La Ville de Mont-Saint-Hilaire, par la voix de son conseil, place le développement de la vie communautaire et l'implication citoyenne au cœur de ses priorités », a déclaré monsieur Marc-André Guertin, maire de la Ville. « L'engouement de la population hilairemontaise pour cette première édition confirme toute l'importance de ce type de projet pour notre collectivité. Il s'agit d'ailleurs de l'une des premières orientations du budget 2022, adopté en décembre dernier », ajoute-t-il.

Le budget participatif encourage l'engagement de la population par un processus démocratique au cours duquel celle-ci prend part aux décisions liées à la manière dont sa municipalité dépensera une partie de son budget en immobilisations.

À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mont-Saint-Hilaire est une ville de plus de 19 200 citoyens. Ville de nature, d'art et de patrimoine, elle est fière de ses valeurs de développement durable, qu'elle manifeste notamment en protégeant et en préservant ses milieux naturels. Mont-Saint-Hilaire est aussi un lieu incontournable de l'activité artistique et touristique de la Vallée-du-Richelieu et possède un riche patrimoine historique et culturel.

- 30 –

Source : Ville de Mont-Saint-Hilaire

Information : Services aux citoyens et communications
communications@villemsh.ca